

BARREAU DE TOULOUSE

ÉLOGE
DE
GOUDOULI

Avocat et poète toulousain



*Discours prononcé le 9 Décembre 1956
lors de la séance solennelle de rentrée
de la
conférence des avocats stagiaires
du barreau de Toulouse*

par

M^e JOSETTE CARRIOL

Lauréat de la Conférence du stage
Premier Prix : Henri EBELOT
Médaille de Vermeil

Imprimerie Spéciale de la GAZETTE DES TRIBUNAUX DU MIDI
28, rue de la Pomme, 28
TOULOUSE
1956

J'ai conscience des imperfections de ce travail. Elles seraient plus nombreuses si je n'avais reçu de précieux concours. Que le lecteur me permette de remercier ici :

M. le Chanoine SALVAT, qui a ouvert pour moi ses trésors d'érudition occitane.

M^e Pierre de GORSSE, qui m'a spontanément offert les inépuisables ressources de ses bibliothèques.

M. le Bâtonnier DUPEYRON, dont l'expérience et les judicieux conseils ont guidé mes pas hésitants.

J. C.

Pierre GODOLIN
Inhumé le XVI Septembre M. DC. XL. IX.
Dans le cloître des Grands Carmes
Transféré dans cette église
par les soins de
l'Académie des Jeux Floraux
de XIV Juillet M. DCCC. VIII.

Dans l'église de la Daurade, cette sobre épitaphe gravée en lettres d'or fané par les ans, sur une stèle de marbre noir discrètement veiné de gris, rappelle au visiteur qui s'attarde, qu'ici reposent les cendres de celui que la postérité a surnommé, à juste titre, « le prince des poètes languedociens ». Ici, en effet, dans la paisible pénombre d'une chapelle vouée à l'Ange gardien, dort, pour l'éternité, Pierre de Godolin, dit « Goudouli », avocat au Parlement de Toulouse et poète occitan ; Godolin, l'homme auquel Toulouse a maintes fois rendu hommage au cours des derniers siècles. Les rues Godolin et Goudouli, un buste au Capitole parmi ceux des Illustres Toulousains, enfin, consécration suprême, une statue élevée sur l'une des plus importantes places de la ville, sont les principaux témoignages de cette gratitude posthume. L'étranger qui flâne entre nos murs ne les découvre pas sans marquer parfois un peu d'étonnement.

Quels hauts faits, quels services rendus, quelle auréole de gloire donnée à sa ville natale ont-ils donc mérité à Godolin la reconnaissance toulousaine ?

Ouvrons ensemble, voulez-vous, le livre de sa vie et vous verrez, rien qu'en le feuilletant, que les Muses qui s'étaient penchées sur son berceau l'ont conduit, par un chemin que jonchent les lauriers, au seuil de l'immortalité.

★★

Fils de Raymond de Godolin, maître-chirurgien, et d'Anne de Landes, tous deux de noble origine, Pierre de Godolin est né à Toulouse en 1580, dans un immeuble aujourd'hui disparu, au carrefour des actuelles rue d'Assézat et rue de Metz.

Nous devons aux archives des notaires, admirablement conservées, de posséder encore quelques renseignements sur sa famille. Des trois mariages de son père, il eut deux frères : Jean-Jacques et Pierre le Bénédictin, un demi-frère, Antoine, lequel, conservant la tradition familiale, ouvrit en notre ville boutique de barbier-chirurgien. Cette profession, que Raymond Godolin avait su rendre fort rémunératrice par des contrats passés « pour fère la tonsure des escoliers du Séminaire », lui avait permis d'accroître à merveille l'héritage paternel et de parvenir même à une grande aisance.

L'enfance du poète s'écoula donc sereine. Un seul nuage paraît l'avoir marquée : « un cabusset din l'aygo » auquel fait allusion son œuvre et qui lui laissa, jusqu'à la mort, une invincible horreur de l'eau.

Dès qu'il fut d'âge scolaire, il suivit avec assiduité les cours du collège des jésuites. De très bonne heure, il se signala à l'attention de ses maîtres par le culte des belles lettres à l'étude desquelles il apportait cette ardeur que l'on met toujours à la chose préférée. Un trait caractérise son adolescence studieuse : passionné par l'œuvre de Virgile, il en apprit par cœur la majeure partie et passait ses récréations à déclamer les charmes bucoliques des campagnes latines ou les malheurs d'Enée. Quand il quitta le collège il y laissait la réputation d'un élève brillant, particulièrement doué pour les lettres, dont l'élégance des compositions égalait la vivacité d'esprit.

Mais l'heure semblait passée de ces jeux littéraires. Sa famille le presse de choisir un métier. A l'avance rebuté par les lancettes et rasoirs paternels, il se lancera, moins par goût d'ailleurs que pour satisfaire aux désirs de sa famille, dans l'étude de la jurisprudence. Cette discipline avait toujours connu à Toulouse une grande faveur. Mais, à cette époque, elle conduisait de façon plus particulière, du moins l'affirme-t-on, à la fortune et à la considération. Les temps — je le note en passant — sont, hélas, bien changés. Je ne peux, dans cette enceinte, que le déplorer.

Quoiqu'il en soit, Godolin fit ses études de droit, obtint sa licence et se fit recevoir avocat au Parlement. Toute sa vie il aime se parer de ce titre bien qu'il l'ait, en fait, vraisemblablement assez peu utilisé. Car, joignant à l'insouciance ordinaire de la jeunesse, un naturel penchant à ignorer l'avenir, soucieux surtout de plai-

sirs présents, ne songeant nullement aux avantages ultérieurs que procure une occupation grave, il devait, après quelques années, délaisser quelque peu le droit, placer son métier au second rang de ses occupations et suivant son goût très vif pour les lettres, faire de la poésie sa raison de vivre. Le caractère pratique des questions de droit écœuraît quelque peu cet esprit fait surtout d'imagination sans frein, heurtait cette âme pétrie d'idéal et de rêves infinis. Il est vrai que les Muses, pour s'exprimer en langage du temps, offrent des fleurs à leurs favoris tandis que Thémis ne présente aux siens que des épines, raison pour laquelle les esprits aimables se sont souvent — je ne dis pas toujours — détournés du Barreau. Godolin, sentant lever en lui les ferments du génie de Goudouli, n'allait pas totalement faillir à la tradition.

Mais voulant se distinguer et briller dans la poésie, il choisira une route nouvelle. Rompant avec la langue de Ronsard qu'il juge trop sèche et trop froide, il lui préférera la langue toulousaine, plus douce, plus harmonieuse, qui prendra souvent sous sa plume d'extraordinaires accents.

En 1604, il aborde les concours de poésie et dès cette date va naître, fragment par fragment, une œuvre très vaste certes, mais surtout infiniment variée. De la joie légère à la mélancolie, de la gravité à la plus franche gaieté, de la galanterie à la piété, toute la gamme des sentiments se trouve chez lui exprimée. Comme d'autre part il connaît à fond la Bible et la Mythologie, l'histoire et la géographie de la Grèce et de la Rome antiques, parce qu'il est enfin, comme il le dit lui-même « amic del noubel et del biel », il essaiera tous les genres et réussira dans tous avec un égal bonheur. Odes sublimes à la manière de Pindare, tendres idylles, épigrammes pleines de malice, noëls populaires, chansons de table, narquoises épitaphes, sonnets galants, stances douloureuses, se juxtaposent dans son œuvre, lui conférant cette richesse qui aujourd'hui encore émerveille et séduit le lecteur. Le génie maniant sa langue et variant son talent, au gré de ses désirs, perce au travers des lignes.

Sa jeunesse et sa gaieté enfantèrent des poèmes légers et firent de lui le chantre par excellence du Vin et de l'Amour. Il aima la bonne table, mais surtout les joyeuses conversations qui suivent les repas. Il aima l'amour et surtout Liris, « poulido pastouro » mais maîtresse inconstante qu'il rendit célèbre en lui dédiant plusieurs sonnets connus. Les biographes ont pourtant affirmé que la belle

Languedocienne, objet constant des chants de Godolin, ne fut jamais qu'une brillante fiction, née dans l'imagination fertile du poète, célibataire impénitent.

Une plus grande maturité d'esprit, sans doute aussi les circonstances, lui inspirèrent de plus nobles accords. Délaissant les tendres sentiments et passant de l'Amour à la Mort, il sut exprimer en vers poignants l'immense angoisse d'une nation. Nous sommes en 1610, Henri IV, idole des Français et modèle des rois, vient d'expirer en quelques secondes sous le couteau fanatique de Ravillac. Une indescriptible désolation s'empare de la France. De toutes parts jaillissent des hymnes de douleur. Aucun, sans doute, n'atteint en intensité dramatique le chant funèbre de Godolin. Ce n'est d'ailleurs que justice. C'est dans le pays le plus aimé d'Henri, dans la langue chère à son enfance, que doit le mieux s'exprimer le désarroi pathétique de ses sujets. Ayant célébré les vertus du monarque et honni le régicide, Godolin laisse au lecteur, voguant sur une mer toujours battue par des vents d'affliction, la vision de son roi qui, heureux habitant du ciel, foule aux pieds les étoiles : « Hurous hoste del cèl, trepèjo las estelos ».

De telles œuvres attirèrent sur lui l'attention et ne tardèrent pas à lui valoir de nobles amitiés. François Maynard, poète et conseiller du roi, exilé au présidial d'Aurillac, devient son ami, Adrien de Montluc comte de Caraman, François de Bességuier conseiller au Parlement, Philippe de Caminade président à mortier, Jean de Bertier Montrabe premier président, et surtout le duc Henri de Montmorency gouverneur du Languedoc, s'instituèrent ses protecteurs. Le duc appela le poète à ses fêtes et à sa table. Goudouli égayait les banquets de ses plaisantes réparties et n'hésitait pas à monter en scène, sur le théâtre particulier du duc, le visage couvert d'un masque, pour y réciter les prologues des pastorales ou des ballets qu'on y représentait. Sa verve et sa franche bonhomie firent les délices de la petite cour toulousaine où il occupait la place d'honneur entre la duchesse et le premier président. Rapidement, grâce à son talent doublé d'un joyeux caractère, il était devenu l'âme de cette société brillante qui hantait l'hôtel de Montmorency. Aussi connut-il, lorsque le duc périt, en 1632, victime de sa désobéissance à l'inflexible loi du « Grand Cardinal », l'une des plus grandes douleurs de sa vie.

Les afflictions perpétuelles n'étaient cependant pas son fait. Chassez le naturel, il revient au galop. Or, le naturel de Goudouli

c'était le goût de la raillerie, c'était aussi une malicieuse gaieté, qui triomphait de toutes les alarmes. Ses bons mots sont restés célèbres. Qui ne connaît ce qu'il appelait son testament ? « Messieurs les notaires, disait-il, se tracassent souvent pour rassembler les formes conservatrices qui assurent les dernières volontés d'un citoyen. Eh bien moi, sans me tourmenter à chercher tant de sûretés, je me charge de faire en un seul mot un testament qui soit inattaquable et que ne puisse mordre la plus fine chicane ». Et, passant à la démonstration qui devait appuyer semblable assertion et convaincre les incrédules, il prit un jour sa bourse, la mit en présence de témoins, dans la main de son héritier, ajoutant le mot « tiens ». On convint en général qu'un acte aussi sûr ne saurait plus brièvement être exprimé.

L'importance de l'héritage s'accommodait il est vrai parfaitement de la brièveté du testament. Jusqu'en 1626, date de la mort de son père, aucun souci matériel n'avait troublé ses rêves. Par la suite, seul, parmi ses protecteurs, Montmorency s'était occupé de gérer ses biens. Il était mort trop tôt. Les autres, dieux aveugles qu'il avait encensés sans savoir jamais exploiter leurs faveurs, s'étaient peu à peu désintéressés de son sort. Il dut alors vendre pièce par pièce, après sa maison natale, tout l'héritage paternel situé dans le village de Saint-Agne. Vignes après champs et maisons après vignes, il mangea son fonds après son revenu. si bien que quelques années avant sa mort il n'en conservait plus qu'une petite maison, sur la porte de laquelle il avait placé cette ironique inscription, faisant allusion à sa fortune éclipsée : « Métairie de deux paires de... poulets ». C'était au temps où l'on chiffrait les fortunes foncières en paires de bœufs.

Il fut finalement contraint de monnayer cet immeuble et se retira dans une maisonnette de l'île de Tounis, ultime et chétif vestige de sa splendeur passée. Il y acheva sa vie à composer la majorité des vers pieux que l'on trouve à la fin de son œuvre. Ainsi, souvent en vieillissant, le poète comme le diable, se fait ermite.

La faveur de ses concitoyens devait, d'ailleurs, lui éviter les soucis et les jeûnes d'une vieillesse misérable. Les capitouls lui versèrent une rente confortable, complétée par le Chapitre de Saint-Etienne.

De tous ses biens anciens, un seul — mais sans doute à ses yeux le plus précieux — subsistait intact : son irréductible bonne

humeur. Le naufrage de sa fortune ne l'avait pas altérée. L'âge et sa cohorte de maux inévitables ne devaient pas davantage l'entamer. Perclus de rhumatismes, aggravés, semble-t-il, par une chute faite au cours d'un ballet, et n'ayant aucune confiance aux eaux d'Encasse ou de Bagnères, lui qui n'avait « jamais bu d'eau que dans son potage », il prit un bâton, disant à ses amis « Quand un pèlerin s'apprête à partir il se munit d'un bâton de voyage ».

L'heure approchait en effet d'un pèlerinage sans retour. Sentant venir la mort, mais gardant jusqu'au bout la nostalgie du pavé toulousain, il avait contracté l'habitude d'aller, chaque après-midi, faire une promenade dans le cloître des Grands Carmes où il errait parmi les tombes. Un de ses amis l'y rencontra, un jour, marchant à pas pesants et heurtant de son bâton les dalles funéraires. « Tu frappes bien fort, Goudouli » lui dit-il. « Tu l'entends, répliqua le vieillard, je frappe fort pour qu'on m'ouvre ».

Ce vœu devait être exaucé. Quelques jours plus tard se déclenchait une brève mais fatale maladie. Il mourut le 16 septembre 1649 et fut enseveli, sans aucune cérémonie officielle, dans le cloître des Grands Carmes, à l'endroit même où il frappait pour qu'on vienne lui ouvrir.

Abandonnant à jamais les rives de la Garonne, qu'elle avait tant aimées, une âme sensible et douce venait de s'envoler. Un sourire légendaire s'était figé dans la paix du tombeau. Dans le ciel sans pareil de Toulouse, une Etoile venait de s'éteindre.

*
**

Un nom, une œuvre cependant demeuraient.

Nul certes n'est prophète en son pays et son talent n'avait su, de son vivant, forcer la porte de l'Académie des Jeux floraux. Cette docte assemblée n'avait couronné qu'une seule de ses œuvres : un « Chant Royal » récompensé en 1609 par le prix du Souci d'Argent. Elle n'avait pas jugé bon de l'admettre au nombre de ses mainteneurs.

Cent cinquante-neuf ans après la mort du poète elle faisait amende honorable de cet abandon. Lors de la démolition du cloître des Grands Carmes, en 1808, les restes des religieux et des fidèles devaient être rassemblés et confondus dans une fosse commune. L'Académie, sur proposition de M. l'Abbé Jamme, l'un de ses main-

teneurs, réclama alors au Conseil de Ville le transfert des cendres de Goudouli dans l'église de la Daurade.

Une grandiose cérémonie accompagna cette translation. Les membres de l'Académie, entourés d'un grand nombre de personnalités, de savants et de gens de lettres, s'étaient réunis dans une des salles du couvent. Après l'éloge funèbre et les cérémonies ordinaires du clergé, un imposant cortège se forma. Les restes du poète, posés sur un lit d'honneur couvert de draperies funèbres, étaient portés par les étudiants de l'Ecole de droit. Après une grand-messe chantée en musique et l'absoute, le cercueil fut descendu dans la tombe creusée contre le mur de la chapelle de l'Ange Gardien. Au plus toulousain de ses enfants, réparant ses erreurs, Toulouse avait rendu justice.

Cependant, parmi les poètes, ses contemporains, quelques-uns déjà avaient perçu son génie. Ils l'avaient pleuré comme un maître et le chef d'une école. Leurs successeurs devaient vivre à « l'oumbro del gran Goudouli ». Son influence est en effet indéniable au cours des xvii^e et xviii^e siècles. On traduit ses œuvres en français et en latin, et même, selon certains commentateurs, quoique cela soit plus discutable, en italien et en espagnol. Si dans le cours du xviii^e siècle certains ont tenté de lui attribuer des pièces grotesques et même triviales pour le discréditer, la réhabilitation est venue, rapide, dès la fin de ce siècle, avec les études du Père Sermet. Depuis lors, sa gloire n'a cessé de briller. Les poètes occitans modernes, Jasmin, Frédéric Mistral, Prosper Estieu, n'ont jamais parlé de lui qu'avec respect et admiration, le considérant comme un ancêtre et comme un classique.

Sur la plaque de marbre, le nom reste gravé. L'œuvre originale a subsisté, plusieurs fois éditée, sous le titre du « Ramelet Moundi ». Une très récente édition populaire a commémoré en 1950 le tricentenaire de la mort de Godolin. Publiée sous l'égide du Conseil Général de la Haute-Garonne, elle est l'œuvre d'un homme dont la modestie silencieuse égale la science : M. le Chanoine Salvat, orfèvre en la matière. Elle rappelle au lecteur moderne le souvenir d'un aimable poète toulousain, héritier des troubadours moyen-âgeux, dont la juste célébrité ne trouvera sans doute jamais de détracteurs que parmi ceux qui n'entendent point notre charmante langue d'oc.

L'œuvre du poète a donc défié le Temps. Sur l'œuvre de l'avocat s'est, au contraire, étendu le voile opaque de l'Oubli.

Godolin a-t-il plaidé l'un des nombreux procès qui ont opposé son frère Pierre, le religieux grincheux, tour à tour au prieur de la Daurade, aux moines ses frères en religion, puis, plus tard, aux membres réformés de sa congrégation, procès dont certains ont été évoqués devant le Parlement ? Nul ne le sait. Certains biographes en ont déduit une rupture totale avec le Barreau et créé autour de son nom la légende de l'avocat sans cause. Ce n'est là qu'une fable et il faut la détruire.

Ne nous étonnons pas d'abord de voir le jeune Godolin, encore étudiant, s'essayer aux concours de poésie ; les étudiants de l'époque ont eu beaucoup de goût pour les compétitions poétiques et l'Ecole de Droit était alors extrêmement florissante, partant, la plus peuplée. Sans doute, à l'âge d'homme, pris tout entier par une vocation impérieuse, manquant peut-être — du moins au degré nécessaire — de cet esprit pratique et de cette volonté sans défaillance qui doivent être les vertus premières de l'avocat, a-t-il plus sacrifié aux Muses qu'à Thémis. Je ne le conteste pas.

Mais dans l'ombre du poète le juriste, partout, est présent.

En 1626, il dresse, à la demande de ses frères, un inventaire des biens paternels et avec l'aide « d'experts agrimensurs » — l'expertise n'est donc pas nouvelle — il procède au partage. Or, ce partage, ratifié d'emblée par ses frères, est, par la minutie de la rédaction et de la réalisation, l'œuvre d'un homme de loi et non le travail d'un lettré. Cet homme qui passera la moitié de sa vie à écrire des vers a des protecteurs et des amis. Mais ils sont tous les magistrats ou les avocats du Parlement de Toulouse. Il vit avec eux, au milieu d'eux et devient, à quarante-sept ans, le doyen des avocats du Parlement. Ici encore, je le note, les traditions sont changées : les confrères de Godolin se complaisaient en des retraites prématurées, alors qu'en notre siècle l'ardeur de la jeunesse doit toujours céder le pas aux leçons de l'expérience. Dans tous les actes conservés par les archives notariales il est toujours qualifié de « plus vieux doyen et avocat en la Cour ». C'est un signe certain de son appartenance étroite au monde juridique. D'ailleurs, un siècle et demi après sa mort, je le rappelle, les Toulousains avaient encore la conviction d'un lien réel avec le Droit. Le rôle tenu en 1808, lors du transfert à la Daurade, par les étudiants de l'Ecole de Droit, le prouve avec certitude.

Son œuvre, elle-même, porte souvent dans sa facture la marque de cet esprit rationnel, de ce raisonnement logique qui sont,

à l'ordinaire, l'apanage du juriste. En 1617, lors d'une édition du « Ramelet », il publiait en prose, pour répondre à de jaloux dénigreur, un commentaire de son ouvrage. Intitulé « Countro tu libret... et per tu », justification de son œuvre ; il a aussi pour but la défense de la langue toulousaine, « la lenguo moundino ». Mais plus que commentaire, il est en fait un véritable plaidoyer.

Et il me plaît enfin de penser que celui qui pouvait faire pleurer la France savait aussi, à l'occasion, séduire l'esprit et toucher le cœur des juges toulousains.

Modeste ou célèbre avocat, d'ailleurs, qu'importe ? Il osa, en un temps où le Barreau avait des loisirs, émailler de quelques fleurs de poésie la sévérité de la jurisprudence. Nous ne saurions, je pense, l'en blâmer. Sa gloire littéraire fut assez grande pour avoir honoré l'Ordre des avocats ; le Barreau toulousain peut donc, aujourd'hui, avec fierté, le compter parmi ses grands anciens. Et, sans doute, n'est-il pas mauvais que l'avocat complet soit quelque peu poète. Pour emporter la conviction il faut savoir parfois troquer le raisonnement rigide du juriste contre la parole passionnée du poète, s'élever d'un coup d'aile au-dessus des textes et parvenir ainsi aux plus hauts sommets de l'éloquence.

Goudouli n'eut-il été d'autre part qu'avocat, le meilleur parmi les plus fameux, nul aujourd'hui ne connaîtrait son nom. L'oubli sans fond est la loi inexorable du Barreau. Si quelques privilégiés, transgressant cette règle, nous ont légué leurs noms, ils ne l'ont jamais dû qu'à quelque exceptionnelle circonstance. Démosthène et Cicéron, Tronchet, défenseur de Louis XVI, Berryer, avocat de Cambronne et du Maréchal Ney : quelques noms, certes, ont survécu. Mais encore faut-il dire que les premiers ont été surtout orateurs politiques beaucoup plus qu'avocats véritables ; que les seconds n'ont dû qu'à un destin hors série de voir mettre en leurs mains des causes historiques.

*
**

Sur tous les autres l'Oubli s'est fait. Le Temps a dévoré les noms de tous nos devanciers, même les plus illustres, et réduit en poussière leurs brèves renommées. Et c'est, je crois, l'une des leçons que l'on peut tirer de la vie de Goudouli, avocat et poète, une leçon, sinon la plus grande du moins la plus profitable : ceux qui cherchent au Barreau une gloire durable et la pérennité d'un nom se fourvoient à coup sûr.

Si de nos jours encore, trois siècles après sa mort, le nom de Goudouli est sur toutes les bouches, s'il a, pour reprendre ses propres mots, « gravé son nom sur le marbre de l'éternité » c'est parce qu'il fut poète avant d'être avocat.

Car, on n'acquiert jamais à la barre que des renoms obscurs des gloires éphémères et qui toujours s'effeuillent aux vents des lendemains ; gloires, semblables en leur durée, à ces modestes fleurs de pissenlit qui peuplent nos prairies, dont Goudouli disait dans un de ses poèmes :

*Petit mouli de prat, à la sasou primaygo
Qu'es adesaro flou, et dins un pauc sera
Un flouquet de bourrils que le bent desfara.*
